

Revue Catholica

Revue de réflexion politique et religieuse

Saint Thomas, le droit et la politique : entretien avec Michel Villey

La Rédaction , le lundi 21 septembre 1987

Ces réflexions trouvent un écho inattendu chez un auteur que connaissent les lecteurs intéressés à la philosophie du droit, le professeur Michel Villey. Dans le courant de ce mois de mars doit en effet paraître aux Presses universitaires de France un livre intitulé *Questions de saint Thomas sur la Politique et le Droit*. Il y a une relation entre les préoccupations qui viennent d'être exprimées et cet ouvrage, non seulement par sa référence au Docteur Angélique, assez délaissé depuis Vatican II, mais surtout parce que Michel Villey, à sa manière et de son point de vue d'universitaire français, touche en réalité au cœur du sujet.

Pourriez-vous nous expliquer le titre de votre livre Questions de saint Thomas sur le droit et la politique ?

Je vais essayer de gloser ses différents termes, d'abord, le mot *questions*. Ce qui m'a intéressé dans la Somme Théologique, c'est l'utilisation par saint Thomas de la méthode de la question, qui consiste à faire le tour de points de vue divers et à chercher une conclusion qui tienne compte de tous ces points de vue. Ce qu'ont oublié la plupart de ses commentateurs, thomistes, à partir du XVI^e siècle.

Quant au droit et à la politique, je n'ai envisagé que cette partie restreinte de la *Somme*, souvent comparée à une cathédrale dans laquelle sont représentées bien d'autres choses que la vie du droit et de la politique.

Comment situez-vous ce livre par rapport à d'autres déjà parus sur un thème analogue ? S'agit-il d'un commentaire ?

Il me semble que la plupart des ouvrages relatifs à saint Thomas et la politique, ou le droit, ont versé dans quelque systématisme. Par exemple, saint Thomas a été utilisé au profit d'une cause monarchiste, comme ce fut le cas avec Jacques Maritain au moment de sa conversion, et aussi bien en sens contraire : le même Maritain a fini par représenter l'Aquinat comme un défenseur des « droits de l'homme » et de la démocratie moderne.

En quoi la méthode de la question s'oppose-t-elle à l'esprit de système ?

A l'époque moderne on s'est mis à bâtir des systèmes que je qualifierais volontiers de *monologués*, qui sont l'œuvre d'un unique auteur et construits sur un point de vue unilatéral. Le mérite principal de saint Thomas me paraît être au contraire de faire le tour des questions, grâce à la multitude des

opinions qu'il utilise, qu'il s'efforce de concilier en tenant compte finalement de toutes.

Si l'on utilisait aujourd'hui cette méthode d'examen, ne risquerait-on pas d'être un peu surpris, compte tenu de la très grande diversité des positions exprimées, souvent durcies par les idéologies ?

Les sources de saint Thomas, les autorités qu'il discute, sont déjà extrêmement diverses, puisqu'elles empruntent à l'antiquité païenne, à Aristote, Cicéron, à Platon même, et pas seulement à la Bible ou aux Pères de l'Eglise. Cela représente des horizons de pensée multiples. Cependant, les autorités choisies sont toutes anciennes, de manière à ne rien devoir à la mode. Le recours à des auteurs récents serait plus suspect de ce point de vue. Les autorités retenues sont éprouvées, puisque reçues par la tradition à travers les siècles.

On peut sans doute aujourd'hui en ajouter d'autres. Mais pas tellement, parce qu'au fond philosophiquement les questions sont toujours les mêmes. C'est l'une des agréables surprises que j'ai eues en lisant la Somme.

Vous avez certainement un regard bienveillant. Serez-vous suivi sur ce terrain ? là par beaucoup de monde ?

Je ne cherche pas à être suivi par beaucoup de monde.

Une objection vient tout de suite : c'est celle du pluralisme, qui rend difficile de mener une enquête du genre que vous évoquez.

Le thème du pluralisme, qui est aujourd'hui tellement prisé, est tout à fait discutable. Autant il peut être justifié de tenir compte d'opinions diverses, parce qu'une même chose est aperçue par diverses personnes de points de vue différents, autant il importe de tenir qu'il n'y a qu'une seule vérité, pas une pluralité de « valeurs ». Si les valeurs sont plurielles, elles ne valent rien du tout.

Ce pluralisme ? d'origine positiviste ? est un vice de notre temps. Il relativise tout. On accusera par exemple une pensée comme celle de saint Thomas d'être « occidentale ». Je ne vois pas pourquoi. Aristote, pas plus que les Pères de l'Eglise grecque, n'est « occidental », et c'est d'eux que saint Thomas s'inspire. On doit postuler qu'il existe une vérité universelle. Mais elle est difficile à trouver, c'est pourquoi il faut faire le tour de multiples opinions diverses.

Prenez l'exemple d'une question abordée par saint Thomas, toujours actuelle, celle du meilleur régime politique. Un philosophe comme Aristote reconnaissait qu'il existe divers régimes, s'adaptant à la diversité des situations : il voyait l'Acropole oligarchique, les cités guerrières étant portées à l'ordre, et la Plaine plus démocratique, les cités vivant de l'agriculture pouvant se permettre une plus large participation des citoyens à la vie publique. Il n'en a pas moins cherché un meilleur régime, ni tout à fait aristocratique, ou démocratique, qu'il appelait le « régime mixte ». Je pense que cette conclusion, que saint Thomas a faite sienne, est encore valable aujourd'hui.

Comment peut-on espérer voir refleurir une méthode d'investigation qui présuppose la possibilité d'atteindre la vérité, dans un monde d'où cette notion elle-même est exclue ?

Il ne fait aucun doute que nous vivons dans un régime culturel profondément opposé à celui dont jouissait saint Thomas au XIII^e siècle. Le sens du dialogue en vue de la recherche de la vérité s'est perdu. On a voulu trop vite se croire en possession de la vérité alors qu'on construisait un système sur ses propres préjugés. C'est vrai des prophètes de tous les « ismes ».

Le dogmatisme a conduit à l'agnosticisme. En présence de systèmes affirmant tous leur vérité absolue, tous construits déductivement, se présentant comme scientifiques, et devant les contradictions de ces systèmes, on s'est jeté dans le scepticisme. Ainsi, la culture moderne me paraît viciée par un excès de dogmatisme, caractéristique des grands systèmes du XVIIe-XVIIIe siècles, et, par réaction, par une poussée d'agnosticisme.

Voulez-vous préciser ?

Je suis persuadé que la culture moderne a perdu en abandonnant la méthode scolastique. Et elle l'a perdue au profit de constructions systématiques. Avec elle a disparu le goût d'une philosophie spéculative, qui se borne à traiter de l'universel, sans vouloir à tout prix déboucher sur des solutions pratiques et particulières. Je crois que l'une des grandes différences entre saint Thomas et les thomistes du XVIe siècle qui ont affecté de le suivre est que ceux-ci étaient pragmatiques, en morale (les fameux casuistes qui furent une cible de Pascal), comme en politique, pour défendre l'ordre établi. Saint Thomas, à l'inverse, pouvait dire en général ce qu'était le meilleur régime, ou le droit, sans dicter de solutions concrètes, car celles-ci doivent être relatives aux situations particulières qui échappent au regard du philosophe. Il faut remarquer que son attitude est bien éloignée de nos mœurs, la plupart de nos philosophes tenant à s'engager, comme Sartre. La culture moderne a rejeté la scolastique sans la comprendre. Beaucoup *de thomistes* ont fait de même.

La tentative d'une jonction entre le personnalisme et la pensée de saint Thomas est-elle une illustration de ces sortes de déformations ?

Oui, c'est certainement l'un des secteurs où saint Thomas me paraît avoir été trahi. On a utilisé un petit nombre de textes de la Somme théologique relatifs à la notion de personne, telle que Boèce la définissait à propos de la Sainte Trinité, comme être rationnel. On tire de là toute une théorie de la dignité de la personne, d'où l'on a ensuite prétendu déduire une série de droits « de l'homme ». Telle n'était pas la perspective de saint Thomas, qui, le plus souvent, n'emploie le mot personne qu'au pluriel (il n'y a pas la personne humaine, mais des personnes, divines ou humaines). Le droit est, pour saint Thomas, un art qui règle des rapports entre des personnes. Aucun droit ne peut être déduit d'une personne, isolément car le droit est rapport, et non faculté d'un individu isolé. Chez saint Thomas, la notion d'ordre commande à la science du droit. Il l'emprunte à la pensée grecque autant qu'à la Bible. Le monde est ordonné, et le droit, dans son sens le plus général, s'identifie à cet ordre relationnel.

Ce que j'avais dit des droits de l'homme vaut contre le « personnalisme ». Je suis tout prêt à reconnaître la dignité et l'éminence de ce qu'on appelle la personne humaine. Mais utiliser cette notion de personne dans le droit, là où il s'agit de mesurer des rapports entre personnes au pluriel dans un groupe social, conduit à des absurdités. Il est aberrant de reconnaître officiellement aux syndiqués d'Electricité de France le droit de priver de chaleur et de lumière une population entière, parce qu'on a déduit le droit de grève de la dignité du seul travailleur.

Autre exemple : les juristes modernes conçoivent le contrat comme produit de l'échange des volontés. Toute promesse à laquelle souscrit un individu est censée produire une obligation, comme dans les contrats de travail léonins du XIXe siècle. L'ouvrier devait travailler quatorze heures par jour pour un salaire de misère, mais cela était considéré comme juste parce que l'ouvrier l'avait accepté.

Au contraire, la vision de saint Thomas, qui reprend celle des Grecs et des Romains, est réaliste. Le

contrat est une opération d'échange dans laquelle il importe de veiller à la relative égalité des prestations en tenant compte d'une multitude de facteurs, et non pas seulement de la volonté des contractants.

En disant tout cela, n'avez-vous pas le sentiment d'aller à contre-courant ? Comment pensez-vous être reçu ?

Très mal, parce que je suis persuadé que notre culture contemporaine souffre d'un vice fondamental : l'éclatement de la notion même de vérité, supprimée à la racine par le pragmatisme.

Entretien recueilli par Bernard Dumont

Le lundi 21 septembre 1987 à 05:44 . Classé dans [Numéros antérieurs](#). Vous pouvez suivre toutes les réponses à ce billet via le [fils de commentaire \(RSS\)](#). Les commentaires et pings ne sont plus permis.